

# **Document Unique d'Évaluation des Risques**



# SOMMAIRE

1.	Présentation	3
2.	Connexion	3
3.	Définition et initialisation de la structure	4
4.	Délégation chef d'établissement	4
5.	Unités de travail : création et délégation	6
6.	Gestion des facteurs de risques	8
(	5.1 Création d'un facteur de risque	8
(	5.2 Identification des dangers	8
(	5.3 Estimation du risque	9
(	5.4 Évaluation du risque	9
7.	Traitement du risque	10
•	7.1 Intervention	10
•	7.2 Terminer le traitement du risque	11
8.	Documents DUER	11
9.	Définitions des états des risques	12

## **1.Présentation**

L'application DUER apporte une aide significative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels imposé par la réglementation, notamment par <u>l'article L4121-3</u> du Code du travail.

Des documents « ressources » sont disponibles sur le site de l'académie à la rubrique santé et sécurité au travail.

Pour tous types d'incidents, contacter la plate-forme d'assistance technique académique ABiTop.

## 2.Connexion

L'accès à l'application DUER se fait via le Portail Inter Académique (PIA).

Le widget **DUER** peut s'insérer dans votre espace personnel (dite « zone libre ») en recherchant le mot duer.

L'aide en ligne pour installer ce widget s'obtient par un clic sur le point d'interrogation situé en bas et à droite.

Il est à noter que cette application est atteignable quel que soit votre fournisseur d'accès à Internet (connexion personnelle, depuis un établissement scolaire ...)

La page d'authentification :

D UÉR	
Connexion au Document Unique d'Évaluation des Risques	Informations sur ce site
Saisissez vos informations utilisateur, puis cliq (Si vous ne disposez pas des informations concernan votre administrateur système.)	uez sur Connexion. t votre compte, contactez
Nom de l'utilisateur : Mot de passe :	
Connexion	Réinitialiser

Pour vous connecter, vous devez utiliser vos identifiants académiques (identiques à ceux utilisés pour le PIA, iprof, webmail, etc.)

Dans un premier temps, seul le chef d'établissement (et les adjoints) a accès à l'application. Il peut ensuite donner des délégations :

- à d'autres personnels de la structure (gérée par le rectorat) : adjoint-gestionnaire, assistant de prévention d'établissement, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ...

- à des personnes hors structure : collectivité territoriale de rattachement ou remplaçant par exemple.

## **3.Définition et initialisation de la structure**

Lors du premier accès à l'application DUER par le chef d'établissement (ou le chef de service) il est nécessaire de définir et d'initialiser les paramètres de la structure.

Depuis le menu « Définir Structure », cliquer sur « Mise à jour des paramètres »

Differin Characters			
Dennir structure -			
Définition d'une structur	e		
Une structure est définie par appartenant au répertoire na	un ou plusieurs ét tional des établiss	ablissements ements	
Initialisation de la structure	Mise à jo	ur annuelle	
Validation des paramètres	Mise à joi	ur des paramètres	i
<ul> <li>La mise à jour annuelle pour la Réservé aux responsables de</li> </ul>	a validation des efi la structure.	fectifs.	
Visualisation de la structure			
	Structure		
	1		
	•		
	Responsable	établissement	
Chef d'établissement : MME - I			(mise en forme type Jean DUPONT)
Assistant de prévention : M. 🔫			(mise en forme type Jean-Claude DUPONT)
	Effecti	fs totaux	
Pédagogique	Élève	es	Administratif, Services, Maint
Titulaires EN : 120	Nombre d'élèves	: 1560	Personnel EN : 25
Autre (Contractuels): 10			Fonction publique territoriale : 30
* Éffectif définie par une valeur numérique			Autre : 10
	Indice d'évalua	ation des risques	
	23	T	
Existence d'un document pour la maîtrise "pédagogiques" (utilisation de machines e	des risques et équipements	Existence d'un p	lan particulier de mise en sûreté : PPMS
			OUI O NON
Présentation du DUER à la CHS ou au C/	A le	Existence de la 0	CHS ou CHSCT ?
17/01/2014 📰			💿 OUI 🔵 NON
Date de 1ère rédaction DUER		Mise à jour	
17/01/2014			17/01/2014
	Epropietror	Annuler	
		Annuel	

Renseigner au minimum les champs « **Chef d'établissement** » et « **Assistant de prévention** en respectant la mise en forme de type Jean DUPONT.

Les noms composés ne doivent pas contenir d'espace (ex : Jean DE DUPONT doit être saisi Jean DE-DUPONT).

La mise à jour des parties « Pédagogique », « Élèves » « Administratif, Services, Maint.» pourra se faire à postériori.

- « **Existence de la CHS** » : pour un EPLE, cocher « **OUI** » uniquement s'il existe une Commission d'Hygiène et de Sécurité dans l'établissement.

- « **Présentation du DUER à la CHS ou au CA le :** » : si le DUER n'a pas été présenté à la CHS ou au CA, indiquer la date du jour.

## 4. Délégation chef d'établissement

#### 4.1 Délégation à un personnel de la structure

Afin d'accentuer la démarche participative de l'écriture du DUER, le chef d'établissement donne délégation (avec une durée limitée) à un ou plusieurs personnels.

La procédure ci-dessous peut être utilisée pour tout personnel géré par le rectorat et disposant d'une adresse électronique de type <u>prénom.nom@ac-besancon.fr</u>.

Depuis le menu « Délégation CE », cliquer sur « Modifier un compte »

1	
Séle	ectionner un utilisateur
Prénom NOM : 💦 🔪	
Into	rmation sur l'utilisateur
1 Établissement(s) : 🛛 🔣 🗹 02500XX (LYC	) 🕑 🖻
Mail :	
Röle : Sélectionner un rôle	- 3
Attention : les rôles DIR, Boite ACMO	donnent à l'utilisateur un droit d'administrateur de rapplication mation sur la connexion
😎 de l'utilisateur : (	Mot de passe . Agent géré par le rectorat. Utiliser les
Fin de suppléance : _20/01/2015 📰	identifiants de messagerie academique.
Risque de Rechercher	Enregistrer Annuler
	6
2	

- 1) Sélectionner un utilisateur dans le menu déroulant (classé par prénom masculin puis féminin)
- 2) Cliquer sur rechercher
- 3) Cocher l'établissement d'affectation
- 4) Sélectionner un rôle (cf. tableau 1)
- 5) Donner la date de fin de suppléance
- 6) enregistrer

**Rôle :** l'utilisateur sélectionné aura des droits d'administration de l'application différents en fonction du rôle qui lui sera attribué :

Tableau 1	RÔLE					
	DIR	ACMO/CTR	SUPPLE (**)			
	- Proviseur (*)	- Assistant de	Suppléant			
	- Principal (*)	prévention,	- Référent d'une UT			
Étapes	- Adjoints (*)	- DDFPT	- Personnel de la collectivité			
	- Adjoint-gestionnaire		de rattachement,			
Identification du risque	OUI	OUI	OUI			
Estimation du risque	OUI	OUI	OUI			
Proposition de mesures pour diminuer le risque	OUI	OUI	OUI			
Sélection de la structure d'intervention	OUI	OUI	OUI			
(collectivité et/ou EN)						
Validation	OUI					
<ul> <li>de la proposition de mesures pour</li> </ul>						
diminuer le risque						
<ul> <li>de ou des structures d'intervention</li> </ul>						
Saisie de la date de réalisation	OUI	OUI				



(\*) Dispose du rôle « **DIR** » par défaut (donc non concerné par la procédure de délégation) (\*\*) Le rôle « **SUPPLE** » permet uniquement d'accéder aux unités de travail dont la personne aura été déclarée délégataire (cf. § 5.2)

*Remarque : Un délégataire « DIR » a la possibilité de donner des délégations à d'autres personnels* 

#### 4.2 Délégation à un personnel hors structure

Cette délégation peut être nécessaire, par exemple, pour un assistant de prévention d'établissement rattaché administrativement à la collectivité territoriale.

Depuis le menu « Délégation CE », cliquer sur « Créer un compte »



- 1) Renseigner le champ en respectant la mise en forme type « Prénom NOM ». Les noms composés ne doivent pas contenir d'espace : par exemple, « Jean DE DUPONT » doit être saisi « Jean DE-DUPONT ».
- 2) Cliquer sur rechercher (l'application génère le nom d'utilisateur qui devra être utilisé pour se connecter)
- 3) Cocher l'établissement d'affectation
- 4) Compléter l'adresse mél
- 5) Sélectionner un rôle (cf. Tableau 1 § 4.1)
- 6) Définir et confirmer un mot de passe
- 7) Indiquer la date de fin de suppléance
- 8) Enregistrer

## 5. Unités de travail : création et délégation

L'article <u>R4121-1</u> du Code du travail oblige d'évaluer les risques par unité de travail. Pour les EPLE, ce sera une ou plusieurs unités de travail par type d'activité dans lesquelles seront définis les facteurs de risques qui correspondent aux dangers identifiés dans l'établissement.

## 5.1 Création d'une unité de travail

- 1) Depuis le menu « Unité de travail », cliquer sur « Création et définition »
- 2) Compléter les informations demandées.

Établissement profilé : Sélectionner un établissement support  Type d'unité de travail : Sélectionner un type d'unité de travail Localisation géographique : Sélectionner un type d'unité de travail  Cocalisation géographique : Sélectionner un type d'unité de travail  Nombre de la collectivité : M.  Selectifs de l'unité de travail Nombre d'élèves : 0 Nombre d'eleves : 0 Nombre d'agents : 0	Établissement profilé : Sélectionner un établissement support  Type d'unité de travail : Sélectionner un type d'unité de travail  Localisation géographique : 50 Référents Référent (unité de travail) : M.  Référents (mise en forme type Jean DUPONT) Président de la collectivité : M.  CHI CHIER C			Typer l'unité	e de travail					
Type d'unité de travail : Sélectionner un type d'unité de travail  Localisation géographique :	Type d'unité de travail : Sélectionner un type d'unité de travail  Localisation géographique : 50  Référents  Référents  Référent (unité de travail) : M. ▼ (mise en forme type Jean DUPONT)  Président de la collectivité : M. ▼ (mise en forme type Jean DUPONT)  Effectifs de l'unité de travail  Nombre d'élèves : 0 Nombre de classes (divisions) : 0 Nombre d'élèves : 0 Nombre d'agents : 0  Hisque de chute de presenteed  Enregistrer Annuler	Établissement profilé	: Sélectionner	un établissement	support	T				
Localisation géographique : 50 Référents Référent (unité de travail) : M.   Président de la collectivité : M.   Effectifs de l'unité de travail Nombre d'élèves : 0 Nombre d'élèves : 0 Nombre d'agents : 0	Localisation géographique :	Type d'unité de travail	: Sélectionner	Sélectionner un type d'unité de travail 🔹						
Référents         Référents         Référent (unité de travail)       (mise en forme type Jean DUPONT)         Président de la collectivité       M. •         Effectifs de l'unité de travail         Nombre d'élèves       O         Nombre d'eleves       :       O         Nombre d'agents       :       O	Référents         Référents         Référent (unité de travail)       (mise en forme type Jean DUPONT)         Président de la collectivité       (mise en forme type Jean DUPONT)         Président de la collectivité       (mise en forme type Jean DUPONT)         Effectifs de l'unité de travail       Nombre d'élèves         Nombre d'élèves       :       0       Nombre de classes (divisions)       :       0         Nombre d'enseignants       :       0       Nombre d'agents       :       0         Metrice de plane mode       Enregistrer       Annuler	Localisation géographique	:			50				
Référent (unité de travail)       :       M. •       (mise en forme type Jean DUPONT)         Président de la collectivité       :       M. •       (mise en forme type Jean-Claude DUPONT)         Effectifs de l'unité de travail         Nombre d'élèves       :       0         Nombre d'enseignants       :       0       Nombre d'agents       :       0	Référent (unité de travail)       :       M. •       (mise en forme type Jean DUPONT)         Président de la collectivité       :       M. •       (mise en forme type Jean-Claude DUPONT)         Effectifs de l'unité de travail         Nombre d'élèves       :       0       Nombre de classes (divisions)       :       0         Nombre d'enseignants       :       0       Nombre d'agents       :       0         Nombre d'enseignants       :       0       Nombre d'agents       :       0			Référ	ents					
Président de la collectivité : M.	Président de la collectivité : M.	Référent (unité de travail)	: M. 🔻			(mise en forme type Jean DUPONT)				
Effectifs de l'unité de travail           Nombre d'élèves         :         0         Nombre de classes (divisions)         :         0           Nombre d'enseignants         :         0         Nombre d'agents         :         0	Effectifs de l'unité de travail         Nombre d'élèves       :       0       Nombre de classes (divisions)       :       0         Nombre d'enseignants       :       0       Nombre d'agents       :       0          Hisque de chute de plans fued       :	Président de la collectivité	: M. 🔻			(mise en forme type Jean-Claude DUPONT)				
Nombre d'élèves     :     0     Nombre de classes (divisions)     :     0       Nombre d'enseignants     :     0     Nombre d'agents     :     0	Nombre d'élèves       :       0       Nombre de classes (divisions)       :       0         Nombre d'enseignants       :       0       Nombre d'agents       :       0			Effectifs de l'u	inité de travail					
Nombre d'enseignants : 0 Nombre d'agents : 0	Nombre d'enseignants : 0 Nombre d'agents : 0 Hisque de chute de plan nord Enregistrer Annuler	Nombre d'élèves	: 0		Nombre de classes (	divisions) : O				
	Action and the second sec	Nombre d'enseignants	: 0		Nombre d'agents	: 0				
Lie 15413 Risque de chute de presente Annuler Annuler		Réf_15418 Risque	e de chute de p	Enregistrer	Annuler					

#### **Types d'unité de travail** Accueil

- Activité de gestion de magasin
- Activités d'enseignement à l'EPS
- Activités d'enseignement en atelier
- Activités d'enseignement et préparation en laboratoires
- · Activités d'enseignement général
- Administratif/Direction
- Autres unités
- Cuisine / Restauration
- Entretien
  - Maintenance
- Personnels Santé/Social
- Vie scolaire

Application DUEP	Guide d'utilisation à destination des	Académie de Besancon
Application DOEK	EPLE et des services académiques	12/10/2017

Il faut renseigner au minimum les noms du référent et du président de la collectivité (en respectant la mise enforme type Jean DUPONT).

Les noms composés ne doivent pas contenir d'espace (ex Jean DE DUPONT doit être saisi Jean DE-DUPONT).

Les autres champs ne sont pas obligatoires pour initialiser l'UT. Un délégataire pourra aussi avoir accès à ces champs, et les renseigner par la suite.

Remarques :

- le référent n'est pas obligatoirement la personne qui remplira le DUER.
- lorsque l'unité de travail est créée, elle apparait sur le côté gauche de l'écran.

3) Procéder de même pour créer toutes les UT de l'établissement.

#### 5.2 Délégation (suppléance) sur une unité de travail

Cocher l'unité de travail dans la partie gauche, puis cliquer sur « Unité de travail » et sur « Ajouter une délégation »



#### La fenêtre suivante s'ouvre :

Unité de travail : Délégat	ion
Unité de travail	
Séléctionner un suppléant	: Sélectionner une suppléance +
Référent permanent	:
Suppléance en cours	: Aucune suppléance en cours pour cette unité de travail
Fin de suppléance	: 10/09/2014 💌
	Enregistrer Annuler

Sélectionner la personne souhaitée ainsi que la date de fin de suppléance et enregistrer.

Remarques :

- la liste tient compte des délégations créées pour les personnels hors structure ;
- une personne peut être suppléante pour plusieurs unités de travail.



Un personnel qui a reçu une délégation « DIR, ACMO, CTR » à un accès à toutes les unités de travail dans des limites précisées dans le tableau du § 4.1

Il convient de ne pas donner une suppléance à ces personnels, cela leur fait perdre les droits relatifs à leur rôle.

## 6.Gestion des facteurs de risques

Dans l'application, l'utilisateur va pouvoir, dans chaque unité de travail (UT), définir des facteurs de risques en plusieurs étapes :

- identification des dangers
- estimation du risque
- évaluation du risque

La partie « traitement » du risque est renseignée dans un second temps :

- soit par le chef d'établissement
- soit par la personne qui dispose une délégation du chef

d'établissement (dans les limites précisées par le tableau § 4.1)

- soit par le conseiller de prévention départemental/académique



## 6.1 Création d'un facteur de risque

Pour créer un facteur de risque il faut :

- sur la gauche, cocher l'unité de travail concernée
- depuis le menu «Facteur de risque», cliquer sur « Création d'un facteur de risque »



Dans la fenêtre suivante, il faut renseigner les différentes rubriques. Elles peuvent être traitées en une seule fois, ou dans différents temps.

#### 6.2 Identification des dangers

/!`

	Identification des dangers	
Facteur de risque :	Sélectionner un risque 👻	Précisions : 300
Danger identifié :	Sélectionner un danger 🔹	
Dommage :	Sélectionner un dommage 🔹 👻	
		Saisie obligatoire

On ne peut pas « Enregistrer » si aucune précision n'est saisie.

Le facteur de risque passe à l'état « **Repérage** ».

#### 6.3 Estimation du risque

	Estimation du risque								
Gravité :	Sélectionner la gravité	Ŧ	Détails éventuels : eoo						
Fréquence :	Sélectionner la fréquence	Ŧ							
Moyens de prévention :	Sélectionner le moyens de prévention	•							
			Saisie falcutativ						

#### Critères d'estimation de la gravité :

- Mineure : blessure ou symptômes bénins. Pas ou peu de dommage sans arrêt de travail ;

- Significative : blessure ou symptômes demandant des soins médicaux (passage à l'infirmerie) sans arrêt de travail ;

- Grave : blessure ou maladie provoquant un arrêt de travail. Dommages réversibles entraînant une incapacité partielle ou permanente ;

- Critique : blessure ou maladie mortelle.

#### Moyens de prévention :

Il s'agit de préciser s'il existe déjà un moyen de prévention (avant le traitement du risque) comme, par exemple, la présence d'un panneau signalant un sol glissant par temps de pluie.

Détails éventuels : la saisie des détails n'est pas obligatoire.

Le facteur de risque passe à l'état « Estimation ».

## 6.4 Évaluation du risque



L'évaluation du risque se fait automatiquement et son niveau est mentionné sur la barre colorée. Le nombre qui apparaît indique si le risque est acceptable (< 23) ou s'il doit être traité en priorité (> 23).

Dans l'espace intitulé « **Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons** », il est possible de proposer des moyens de prévention en fonction du contexte. Il est donc recommandé de faire des propositions pour :

- 1. Supprimer le danger
- 2. Diminuer le danger
- 3. Informer du danger



Une proposition doit être rentrée pour que le traitement du facteur de risque puisse se terminer.

Le facteur de risque reste à l'état « Estimation ».

## 7. Traitement du risque

## 7.1 Intervention

Sélectionner le risque à traiter en cliquant sur son libellé

Accueil - Définir Structure - Délég	ation CE	· Unité de Filtres 🕥 E	travail » États de traite	Facteur de risque 🤟 Documents DUER ment d'un risque	-	Décon 0 + / 00	1e 2
Unité(s) de travail à jour 1 / 4 (fond vert)	3	Création	Mise à jour	Facteur de risque	Éval	Proposition	N
Création le 21/01/2016		21/01/2016 R&/_00024	122	Risque de chute de plain-pied	33	OUI	
Création le 21/01/2016	- 0	21/01/2016 Réf_00025		Risque lié aux équipements de travail	23	OUI	
Création le 21/01/2016			1				
Modifié le 21/01/2016			-				

1) Si l'évaluation du risque est strictement inférieure à 23,

11	23	23	46	<sup>291</sup> fdfdfdfdf	
				Le traitement implique	
	<ul> <li>Intervention</li> </ul>				Pas d'interventich
	Collectivit	é de rattachement			Risque acceptable
	Éducation	Nationale			

on peut :

- soit cocher « **Pas d'intervention** » et « **Risque acceptable** » et enregistrer. Le traitement est alors terminé, le facteur de risque passe à l'état « **Vérification** ».

- soit cocher « **Intervention** » et indiquer l'entité qui va être impliquée. Avant d'enregistrer et de pouvoir poursuivre, le facteur de risque passe à l'état « **En cours** ».

2) Si l'évaluation est supérieure ou égale à **23**, on peut cocher « **Intervention** » et indiquer la ou les entités qui vont être impliquées avant d'enregistrer et de pouvoir poursuivre.

Le facteur de risque passe à l'état « En cours ».



Si aucune proposition pour diminuer ou supprimer le risque n'a été rentrée, l'état restera bloqué à l'état « Traitement ».

## 7.2 Terminer le traitement du risque

Pour terminer le traitement d'un facteur de risque dont l'état est « **En cours** », il faut sélectionner à nouveau le facteur de risque, saisir la date d'intervention et un commentaire éventuel.

	11	46	
	Le traitement implique	Date de réalisation	Commentaire sur la réalisation
۲	Intervention		400
	Collectivité de rattachement		
		1	2

Le facteur de risque passe à l'état « Réalisation ».

## **8.Documents DUER**

L'application permet de générer automatiquement plusieurs documents PDF correspondant aux informations renseignées :

- « Structure du site » : nomenclatures structurelles des unités de travail
- « Unité de travail » : détails des unités de travail
- « Programme de prévention » : actions de prévention en attente de réalisation
- « Action de prévention » : propositions de prévention en attente de traitement
- « Document unique d'évaluation des risques » : document complet contenant toutes les unités de travail.



# 9. Définitions des états des risques

Г	–État–	Définitions
0	Repérage	Afin d'identifier les risques présents dans chaque unité de travail, une liste générale des « dangers » classés par familles ou « facteur de risques » est utilisée.
Ø	Estimation	Deux critères d'évaluation des risques sont utilisés, la gravité et la probabilité d'apparition des dommages.
₿	Vérification	Un facteur de risque avec une estimation inférieure à l'indice de référence peut-être classifié dans les risques acceptables.
4	Traitement	Un facteur de risque avec une estimation supérieure à l'indice de référence doit « obligatoirement » faire l'objet d'une intervention pour, soit supprimer le danger, soit diminuer le niveau de risque (selon les principes de prévention).Le traitement doit être validé par le responsable de la structure pour pouvoir passer à l'étape suivante.
6	En cours	Un facteur de risque dans l'état en cours fait l'objet d'une demande d'intervention officielle auprès de la collectivité de rattachement et/ou de l'éducation nationale.
ø	Réalisation	Un facteur de risque bascule dans l'état réalisation lorsque les dates d'interventions sont renseignées.
7	Mise à jour	Un facteur de risque bascule de l'état réalisation à l'état Mise à jour, lorsque le facteur de risque (à l'état réalisation) fait l'objet d'une mise à jour.
5 6 7	<mark>En cours</mark> Réalisation Mise à jour	Un facteur de risque dans l'état en cours fait l'objet d'une demande d'intervention officielle auprès de la collectivité de rattachement et/ou de l'éducation nationale. Un facteur de risque bascule dans l'état réalisation lorsque les dates d'interventions sont renseignées. Un facteur de risque bascule de l'état réalisation à l'état Mise à jour, lorsque le facteur de risque (à l'état réalisation) fait l'objet d'une mise à jour.